COMMUNE DE LANDÉVENNEC (Finistère)

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL

de la séance mardi 29 septembre 2026

OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL à 18h00.

PRESENTS : Marie-Claire CARIOU, Cédric DAUTEUILLE, Danièle GUÉRIN, Éric JORET, Roger LARS, Raymond MORÉ, Sylvie OLLIVIER, Patrick ROLLAND, Catherine TROISIÈME.

Absent excusé avec procuration : Jean-Michel PAROT pour Éric JORET

ABSENT(S) : Anne-Marie MINELLA

ORDRE DU JOUR :

1. ADOPTION DU PROCÉS-VERBAL DE LA SÉANCE du 5 juin 2026
2. DÉLÉGATIONS AU MAIRE - COMPLÉMENT A LA DÉLIBÉRATION du 5 avril 2026.
3. GROUPEMENT DE COMMUNES - CONVENTION
4. SUBVENTIONS - SCOLAIRES (ANNÉE 2026-2027)
5. SUBVENTION

SECRETAIRE DE SÉANCE : Éric JORET

PRÉAMBULE

Deux annonces du maire :

- La communauté de communes va acquérir le terrain propriété de l'association Yann Kerrest pour y réaliser la station d'épuration ;
- Le point « 5 SUBVENTION » est retiré de l'ordre du jour. La personne demandeuse ayant annulé sa demande.

1. **Adoption du procès-verbal de la séance du 5 juin 2026**

Remarque de Danièle Guérin sur le classement par ordre d'ancienneté des candidats suppléants aux élections sénatoriales

Procès-verbal adopté en l'état.

2. **Délégations au Maire - Complément à la délibération du 6 avril 2026**

Dans le cadre d'un recours de tiers devant le tribunal administratif contre le permis de construire modificatif accordé le 5 septembre 2025 à la SCI Sant Gwennole (Breizh Odyssée) pour l'aménagement de gîtes, le Cabinet d'avocats LGP qui défend les intérêts de la commune invite à compléter les délégations au Maire (conseil municipal du 6 avril 2026) en les étendant aux adjoints en cas d'empêchement du maire.

10 votants : 1 contre, 9 pour.

3. **Groupement de commandes-convention**

En vue d'une optimisation des dépenses, le Code de la commande publique permet la mise en place de groupements de commande avec d'autres structures. Il est proposé de signer une convention de groupement de commande permanent au niveau des structures publiques et privées ayant une adresse physique en Finistère. Chaque commande groupée doit ensuite faire l'objet d'une annexe à la convention de groupement. Cette procédure permettra d'assurer la gestion financière des futurs travaux sur le réseau d'eaux pluviales en lien avec la construction du réseau d'assainissement. Le groupement de commande concernerait la commune et la communauté de communes, cette dernière assurant la mission de coordination.

10 votants : vote pour à l'unanimité.

4. **Subventions scolaires (année 2026-2027)**

Coût moyen départemental pour un élève du secteur public :

- Maternelle 1 923,76 €
- Elémentaire 631,21 €

Demande de paiement de la commune d'Argol pour les élèves de Landévennec :

▪ Maternelle	1 élève		1 923,76 €
▪ Elémentaire	3 élèves	631,21 € x 3	1 893,63 €
			3 817,39 €

Cette somme est à verser à la commune d'Argol au titre des subventions.

10 votants : vote pour à l'unanimité.

Clôture de la séance du conseil municipal à 18h30

Le secrétaire de séance, **Le Maire,**